Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 056-215601253-20260227-2026_006-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
MORBIHAN

Arrondissement de
Pontivy

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Malguénac

Séance du 27/02/2026

Date de la convocation
20/02/2026

Date d'affichage de la convocation
20/02/2026

Nombre de membres
Afférents au conseil municipal : 15 En exercice : 15 Présents : 13

Votes
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Réf	2026/006

L'an 2026 et le 27 février à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Malguénac, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire,

Présent.e.s : Mme GUÉGAN Dominique, Maire, M. LE MOING Jean-Jacques, Mme CHEREL Sabrina, M. CHAUVIRÉ Yann, Mme BERNARD Solenn, M. URVOIT Rachel, Mme TROUBOUL Marie-Claire, Le GALLIARD Sylvie, Mme LE GARGASSON Nadège, Mme GOALABRE-BITEAU Anne, M. JOUANNO Mickaël, Mme OLLIVIER Valérie, Mme MATIGNON Isabelle, M. KERMABON François.

Absent.e.s excusé.e.s : M. LE TROUHER Vincent (procuration à MATIGNON Isabelle).

Absent.e.s: Mme OLLIVIER Valérie.

Secrétaire de séance : Mme LE GARGASSON Nadège

Objet de la délibération : Avenant bail boulangerie

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'un bail a été signé avec le boulanger M Pascal LE STRAT pour six ans à compter du 20 février 2020 pour la boulangerie située 5 rue de Guern. Il est donc arrivé à échéance, la vente de la boulangerie de l'EPF à M. LE STRAT est en cours mais elle ne pourra pas être formalisée avant quelque mois, il convient donc de faire un avenant au bail afin de prolonger la location jusqu'à la vente. Il est proposé de prolonger le bail d'un an résiliable de droit à la date de la vente actée par le notaire en maintenant loyer de 700 euros mensuel hors charge.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'AUTORISER l'avenant du bail pour la boulangerie avec M LE STRAT pour un an au loyer de 700 euros mensuel et de d'autoriser la maire à signer tous les documents nécessaires.

Pour copie conforme.

MAIRIE DE MALGUENAC (Morbihan)

La Maire,

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 056-215601253-20260227-2026_006-DE